



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

DÉLIBÉRATION N°DELCA25_07_0005

OBJET :

Approbation du projet de zonage d'assainissement avant enquête publique pour Auzat village, Saleix et Vicdessos

L'an deux mille vingt cinq, le un juillet, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS :

Christine TEQUI, Alain MAYODON, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Raymond BERDOU, Jacques ESCANDE, Pierre VIEL, Alain ROCHE, Alain METGE, Daniel BESNARD, Elisabeth CLAIN, Jean-Claude SERRES, Joelle EYCHENNE

ABSENTS :

Louis MARETTE, Christian LOUBET, Jean-Pierre BOIX, Francis MAGDALOU, Henri BENABENT, Alain GARNIER, Jean-Michel SOLER

PROCURATIONS :

Jérôme BLASQUEZ donne pouvoir à Elisabeth CLAIN
Jean-Paul FERRE donne pouvoir à Christine TEQUI

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth CLAIN

Considérant que le SMDEA exerce la compétence en matière d'assainissement sur les communes d'Auzat et de Val de Sos, respectivement depuis le 05 juillet 2005 et le 01 janvier 2023.

Considérant que :

- Le SMDEA est seul compétent pour la mission d'assainissement dans ces communes;
- Le SMDEA a lancé la réalisation du schéma directeur d'assainissement en 2021 ;
- Le zonage d'assainissement des eaux usées a été révisé en prenant en compte les contraintes naturelles, techniques et d'urbanisation.

Considérant que le projet de zonage d'assainissement doit être soumis à enquête publique.

Considérant que le SMDEA doit approuver le projet de zonage d'assainissement pour le secteur couvert par l'étude (Auzat village et Vicdessos) avant enquête publique.

Considérant les scenarios technico-économiques étudiés dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, il est proposé de classer en zone d'assainissement collectif les habitations actuellement desservies par le réseau d'assainissement et de raccorder la cité de la Vexane et le hameau de Saleix (Commune d'Auzat)

Considérant ce scénario pour un coût total de 1 278 900 €.

Ouï l'exposé de Mme TEQUI et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE**,
le zonage d'assainissement des eaux usées d'Auzat village, Saleix et Vicdessos avant enquête publique.
- **AUTORISE**,
Madame la Présidente à signer tout document afférent,